



# Conseil Municipal

## 9 juin 2021

# Ordre du jour

- Création de postes
- Convention Avocat Conseil
- Convention entre la commune et l'association AFCG - OGEC de l'école privée Jeanne d'Arc
- Convention entre la commune et la CCPA dans le cadre des « Chantiers jeunes »
- Convention entre la commune et le comité de jumelage coopération Kouila/Lentilly
- Décisions prises dans le cadre de l'article 2122-22 du CGCT
- Informations diverses



# Création de postes

- Proposition de créer :
  - 4 emplois d'adjoint technique à temps non complet (26h15/35h)
  - 1 emploi d'adjoint technique à temps non complet (17h30/35h)
  - 1 emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (7h00/35h)
  - 1 emploi d'adjoint d'animation à temps non complet (rémunération à l'heure)
  - 1 emploi non permanent lié à un accroissement saisonnier d'activité

# Convention Avocat Conseil

- Service mis en place depuis 2005
- consultation : 1 fois par mois un samedi matin
- Montant de la prestation : 120 € HT

**Il est demandé aux conseillers de bien vouloir**

- **autoriser madame le Maire à signer une nouvelle convention**
- **maintenir le coût de la prestation à 120 € HT**

## Convention avec l'association OGEC de l'école Jeanne d'Arc

- Mise en place en 1978 d'une convention afin de permettre de définir les rapports entre la commune et l'association
- La convention signée en 2015 est arrivée à son terme

**Il est demandé aux conseillers de bien vouloir**

- **autoriser madame le Maire à signer une nouvelle convention**

# Convention Chantier Jeunes

- Dans le cadre de sa politique jeunesse communautaire, la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle a mis en place des chantiers jeunes sur l'ensemble du territoire.
- Les chantiers sont d'une durée de 20h répartie sur une semaine,
- La commune de Lentilly a souhaité mettre en place deux chantiers jeunes sur les vacances scolaires de juillet/août. Les jeunes seront encadrés par un personnel du service technique.
- Le premier chantier se déroulerait du 5 au 8 juillet et concernerait le déménagement et l'installation de la BCD de l'école élémentaire ainsi que le nettoyage du bâtiment de l'ancienne école élémentaire.
- Le second se déroulerait du 2 au 5 août et consisterait à nettoyer le bike-parc et à réaliser des petits travaux sur le site (installations de bancs et tables).
- A l'issue de leurs missions, les jeunes percevront une gratification de 100 euros.

**Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir autoriser madame le Maire à signer**

- **la convention de partenariat avec la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle**
- **la convention de partenariat avec chaque jeune participant au chantier jeune.**

# Convention de partenariat entre la commune et le Comité de Jumelage Kouila

- Le comité de Jumelage intervient depuis plus de 30 ans dans la réalisation d'ouvrages
- En 2013, un partenariat a été officialisé par la signature d'une charte de coopération décentralisée
- En 2013, signature d'une convention avec le Comité de Jumelage désignant ce dernier comme Maître d'ouvrage délégué
- Pour permettre de mener à bien les missions futures, il est proposé de signer une convention de coopération entre les différents partenaires.

**De ce fait, il est demandé aux conseillers de bien vouloir autoriser madame le Maire à signer :**

- **La convention de coopération entre la commune de Lentilly, la Municipalité de Ziniaré et le Comité de Jumelage Coopération Lentilly/Kouila**
- **la convention de partenariat entre la commune de Lentilly et le Comité de Jumelage Coopération Lentilly/Kouila**

Décisions prises dans le cadre de l'article 2122-22  
du CGCT

Informations diverses